





Bordereau de signature

DEC218_0151



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/07/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/07/2018	 Transmis
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/07/2018	 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-07-30)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF : CN/RE

DEC2018_ 0151

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES N°18D27 RELATIF A LA LOCATION-MAINTENANCE DE FONTAINES A EAU POUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE, LA CRECHE COLLECTIVE ET LA MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU les articles 4 et 42-3° de l'Ordonnance du 23/07/2015 et les articles 27 et 30-8° du Décret du 25/03/2016 relatifs aux Marchés Publics, et le Décret n°2017-516 du 10/04/2017 portant diverses dispositions en matière de Commande Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le souhait de la commune de mettre des fontaines à eau à la disposition des structures petite enfance, la Crèche Collective située 1 allée Saint-Simon et la Maison de l'Enfance et de la Famille (MEF) sise place du Front Populaire,

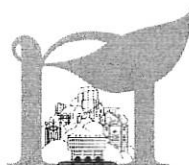
CONSIDERANT que la proposition de contrat de la société CHATEAU D'EAU,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Fournitures » et de l'unité fonctionnelle « Location-maintenance de Fontaines à eau », dont la valeur ne dépasse pas 25 000,00 euros H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société CHATEAU D'EAU S.A., sise 139 rue du Râteau - Parc des Damiers à LA COURNEUVE (93120), le marché public de fournitures n°18D27 relatif à la Location-Maintenance de fontaines à eau pour les structures petite enfance, la Crèche Collective et la Maison de l'Enfance et de la Famille (MEF), pour un montant annuel de 480,00 € HT (soit 576,00 € TTC - TVA 20 %), comprenant la location de deux Fontaines Réseau de type Charme EF/ET, les frais d'installation, l'entretien sanitaire et changement de filtre et le kit sécurité waterblock, payable trimestriellement. Les consommables sont facturés à la demande (gobelets à 1,20 € HT le lot de 100). Le marché est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de la date de sa notification, renouvelable tacitement deux fois, son terme est prévu le 23 mai 2021.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2018_ 0151
portant sur la conclusion du marché public de fournitures n°18D27- Location-entretien de fontaines à eau pour les structures petite enfance.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée,
- Madame la Directrice Générale de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 27/07/2018

Le Maire

Mathieu VISKOVIC


Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	30 JUIL. 2018
Affiché en Mairie le	30 JUIL. 2018
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	30 JUIL. 2018
Notifié le	

2/2

